

Licence professionnelle Protection de l'environnement spécialité Mesure de la qualité des milieux : Air, Eaux, Sols

RNCP21932 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	343r
Code(s) ROME	H1303, H1503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de cette certification peut exercer les activités suivantes :

- - analyse et contrôle environnemental
- - analyse et surveillance des pollutions (air, eau, sol, bruit, ondes, radioactivité)
- - réalisation d'études environnementales
- - suivi des déchets (en entreprise)
- - suivi de l'autocontrôle des productions dans des entreprises très diverses

Dans le contexte actuel de durcissement des textes régissant le contrôle environnemental, c'est un(e) spécialiste de la mesure qui sait choisir les appareils adaptés à la mesure exigée, de façon à respecter les protocoles de mesurage inscrits dans les normes.

Il ou elle est capable de rédiger le rapport interprétatif des résultats obtenus.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du diplôme a compétence pour travailler dans les domaines de l'air, de l'eau, des sols, des ondes sonores, électromagnétiques, des rayonnements issus de la radioactivité. Dans ces secteurs, il/elle est capable de :

- - rechercher les textes réglementaires applicables en fonction de la nature des polluants et de la nature des environnements : milieux aquatiques, airs, sols, lieux de travail, Etablissements Recevant du Public (ERP), jeunes enfants, structures d'accueil diverses
- - déterminer les dispositifs de mesurage à utiliser en fonction de la réglementation dans les domaines de l'analyse de l'air, de l'eau, des sols, des ondes sonores, électromagnétiques, des rayonnements issus de la radioactivité
- - connaître le mode de fonctionnement interne des appareillages utilisés, et contrôler leur capacité à fournir un résultat fiable
- - effectuer les mises au point et réparations simples des appareils utilisés
- - effectuer les mesurages
- - obtenir un résultat de mesure brut, puis le placer dans une logique de métrologie
- - présenter les résultats du mesurage en utilisant les outils informatiques adéquats

- - rédiger le rapport de mesurage et le rapport interprétatif en utilisant le langage adapté au commanditaire (échelons techniques, administratifs ou politiques)
- - connaître les conséquences juridiques du contenu de ses rapports

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Spécialiste de la mesure environnementale, ce professionnel titulaire de la licence Mesure de la Qualité des Milieux intervient au sein des entreprises du secteur contrôle environnemental (bureaux de contrôles, bureaux d'études...).

Il peut intervenir également dans des entreprises très diverses souhaitant disposer d'un référent environnement chargé de faire de l'autocontrôle ou soucieuses d'assurer en interne la surveillance de leur parc de matériel, dans le cadre des réglementations en vigueur.

Il peut également travailler dans les métiers du contrôle public (dans les services environnement-santé des mairies, des Conseils départementaux ou régionaux, dans certains services d'Etat : DREAL, DDT, ARS..., dans certains postes des services vétérinaires : contrôle de l'air, de l'eau, des sols dans les exploitations agricoles etc, ou parapublic : bureaux d'études, organismes du domaine de la certification...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- - Aide-ingénieur en environnement / en analyse de pollution / en hygiène et environnement
- - Aide-ingénieur en radioprotection / en traitement des déchets / en traitement des Eaux
- - Aide-ingénieur en analyse et contrôle
- - Surveillant de la pollution de l'air
- - Chargé d'études environnement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 246 €
Familles professionnelles (FAP)	E5X70 — Techniciens des industries de process · tension 4/5 (Élevée) G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 734
Jugés difficiles à recruter	41 %
Emplois saisonniers	15 %

Familles professionnelles (FAP)

E5X70 — Techniciens des industries de process
G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel
H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire
H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Possible pour tout ou partie du diplôme par VAE. Jury constitué de trois enseignants chercheurs ainsi que deux personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.iut.unilim.fr>

<http://www.unilim.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21932/>